



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

20 rue Jean Moulin
31250 Revel
Tél : 05.62.18.71.49 / 05.34.66.67.53

**DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

avec emprise

sans emprise

DEMANDEUR

Entreprise :

N° Siret :

Représentant :

Adresse :

CP / ville :

Téléphone :

E-mail :

Demandeur pour le compte de :

NOM et Prénom :

Adresse :

CP / ville :

Téléphone :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Période :

Du _____ au _____

Lieu (adresse du chantier) :

Nature du chantier (façades, toitures...) :

N° d'autorisation d'urbanisme :

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

___ / ___ / ___

Date de traitement

___ / ___ / ___

N° d'arrêté

.....

Observations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nature de l'occupation (benne, échafaudage ...) :

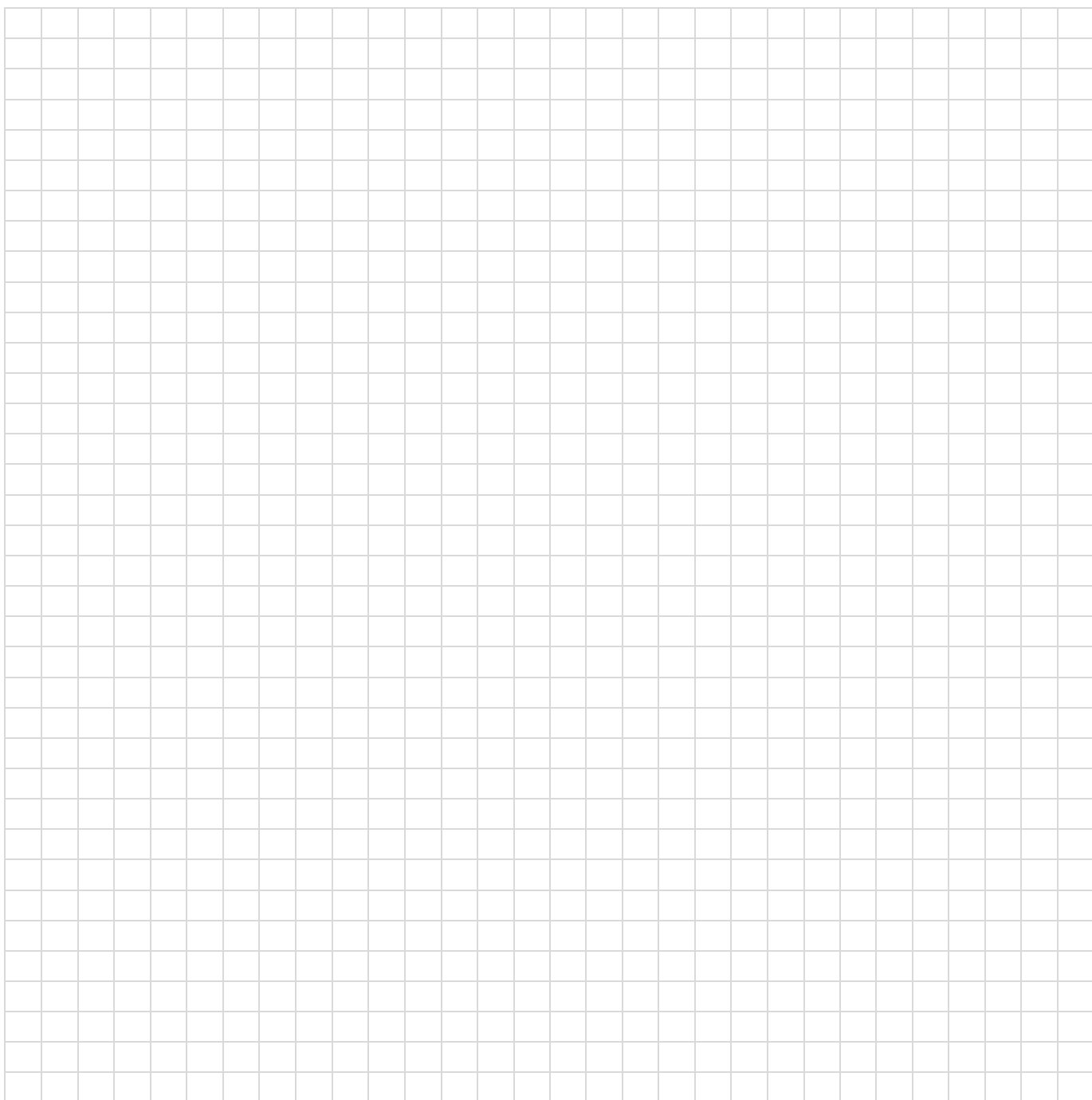
SURFACE TOTALE OCCUPEE (en m²) :

Mesure de circulation et/ou de stationnement à prendre : oui non

Si oui lesquelles :

PLAN DÉTAILLÉ DU CHANTIER

Matérialisez le nom des rues et les numéros d'habitations de l'emplacement que vous désirez occuper.

A large grid for drawing the site plan. The grid is composed of small squares, approximately 20 columns wide and 30 rows high, providing a space for the user to draw the layout of the site, including streets and building numbers.

OBLIGATOIRE : passage pour la circulation piétonnière libre de tout obstacle de 1,20 m obligatoire.

PIÈCES ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- copie de la responsabilité civile de l'entreprise effectuant les travaux,
- pour les grues : rapports de vérification périodiques et certificat de bon montage.

Avertissement

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation.
- Les autorisations sont nominatives, personnelles, précaires et révocables. Elles ne peuvent être vendues, cédées ou louées, même à titre gratuit. Elles ne sont valables que pour les emplacements pour lesquels elles sont délivrées.
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin du chantier.
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie que les renseignements fournis sont exacts, que le matériel utilisé est en conformité avec les normes en vigueur et m'engage à informer la commune de tout changement relatif à ma demande d'occupation du domaine public.

Je m'engage également à me conformer strictement à l'arrêté municipal portant règlement de l'occupation du domaine public, à acquitter les redevances correspondantes et à retirer les installations quand l'administration municipale le jugera utile.

Fait à _____ le _____

Signature (et cachet de l'entreprise)

Toute demande incomplète ou inexacte et toute demande formulée par une autre personne que le responsable du chantier ne sera pas prise en compte.

Cette demande est à adresser au plus tard, 30 jours avant le début des travaux accompagnée des pièces justificatives :

- par courriel à police@mairie-revel.fr,
- ou par courrier à Mairie de Revel, police municipale - 20 rue Jean Moulin 31250 REVEL